

**Décision n° 2018-09-269 du 7 septembre 2018
portant désignation d'inspecteur
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5146-1, L. 5146-4, R. 5146-1 et R. 5146-1-1,

Considérant la période d'adaptation au sein du Département Inspection et Surveillance du Marché de l'agence nationale du médicament vétérinaire effectuée par Florence HAMANN du 2 mai 2018 au 27 août 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Florence HAMANN est désignée en qualité d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2

Florence HAMANN est affectée à l'Agence nationale du médicament vétérinaire pour la conduite des missions et enquêtes mentionnées à l'article R. 5146-1 du code de la santé publique.

Article 3

Le directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au registre électronique des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 7 septembre 2018

Roger GENET